

Syndicat

www.ogbl.lu
contact.ogbl.lu

Services & Energie

Découvrez le Syndicat
Services & Energie de l'OGBL



hello.ogbl.lu

OGBL
— D'GEWERKSCHAFT

Ensemble, nous sommes plus forts !

Chère collègue, cher collègue,

Chaque jour, ton travail contribue au bon fonctionnement de notre société. Il mérite d'être reconnu, respecté et justement rémunéré.

Si tu travailles dans une entreprise relevant du Syndicat Services & Énergies de l'OGBL, cette brochure est faite pour toi. Tu y découvriras qui nous sommes, ce que nous faisons et pourquoi l'engagement syndical est plus que jamais essentiel.

Être membre de l'OGBL, c'est bénéficier de conseils, d'un accompagnement personnalisé et de nombreux services utiles tout au long de ta vie professionnelle. C'est aussi rejoindre le premier syndicat du Luxembourg et participer à une force collective qui agit chaque jour pour défendre les droits des salariés.

Les meilleures avancées sociales ne sont jamais le fruit du hasard. Elles sont obtenues grâce à l'engagement de femmes et d'hommes qui se mobilisent ensemble pour faire progresser les salaires, les conditions de travail, la protection sociale et le respect des travailleurs.

En devenant membre de l'OGBL, tu choisis de faire entendre ta voix et de renforcer un mouvement qui agit concrètement dans les entreprises, dans les secteurs professionnels et au niveau national.

Chaque nouvelle adhésion nous rend plus forts!

Rejoins-nous pour construire un avenir juste et solidaire pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Deviens membre

hello.ogbl.lu

Qui représentons-nous ?

Notre syndicat Services et Energie s'engage pour tous les salariés qui travaillent dans une entreprise de service ou d'énergie au Luxembourg. Nous représentons des salariés avec des profils et des emplois variés, de l'agent de sécurité à l'informaticien, de la société de conseil en passant par l'agence de voyage et l'entreprise de télécommunication au secteur de l'énergie dans son ensemble pour donner quelques exemples.

Nous accompagnons les délégations du personnel dans leur mission au sein des entreprises ainsi que dans les comités d'entreprise européens. Nous proposons à nos membres des formations syndicales et les conseillons sur toutes les questions liées au droit du travail.

Nous favorisons également les échanges d'expériences et d'informations entre salariés et délégués d'un même secteur d'activité, afin de renforcer la solidarité et le partage des bonnes pratiques.

Enfin, nous négocions des conventions collectives de travail pour préserver les acquis des salariés, améliorer leurs conditions de travail et faire progresser durablement les salaires et les droits sociaux.



Pourquoi notre travail est-il indispensable ?

Nous vivons une période de profondes mutations. Les inégalités sociales se creusent, le coût de la vie augmente, les exigences envers les salariés ne cessent de s'intensifier et de nombreux acquis sociaux sont régulièrement remis en question. Dans le même temps, les entreprises évoluent rapidement sous l'effet des transformations économiques, technologiques et environnementales, ce qui crée de nouvelles incertitudes pour les travailleurs.

Au quotidien, de plus en plus de salariés sont confrontés à une charge de travail accrue, à davantage de flexibilité imposée, à une intensification des rythmes de travail et à un stress grandissant. Les enjeux liés au pouvoir d'achat, à la santé au travail, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à la formation continue ou encore à la sécurité de l'emploi sont devenus des préoccupations majeures.

Dans ce contexte, un syndicat n'est pas un simple interlocuteur : il est un acteur indispensable. Il permet aux salariés de faire entendre leur voix, de défendre leurs droits et de faire progresser leurs conditions de travail grâce à la force du collectif.

Plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicat fort, représentatif et uni, capable d'influencer les décisions politiques, économiques et sociales, de négocier de meilleures conventions collectives, de protéger les acquis sociaux et d'obtenir de nouvelles avancées pour les travailleurs.

L'OGBL agit chaque jour pour défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres. Notre engagement s'exerce dans les entreprises, au sein des secteurs professionnels, auprès des institutions nationales, mais également au niveau européen et international, là où se prennent de plus en plus de décisions qui influencent directement le monde du travail.

Parce que les droits dont nous bénéficions aujourd'hui sont le fruit des combats menés hier, il est de notre responsabilité de les préserver et de continuer à les faire progresser pour les générations futures.

Notre force motrice



Nous faisons partie des plus de 77 000 salariés membres qui se sont regroupés au sein de l'OGBL et qui en font la force organisée la plus importante des salariés au Luxembourg.

Notre Syndicat Services & Energie compte près de 6000 membres à lui seul et près de 100 délégations du personnel à travers le Luxembourg. La direction syndicale du Syndicat Services & Energie constitue la structure principale de notre organisation interne. Elle réunit les responsables syndicaux de notre secteur afin de définir les orientations, de coordonner les actions et de suivre les dossiers qui concernent le personnel des entreprises des différents secteurs représentés.

Elle se réunit au moins quatre fois par an. Ces réunions permettent d'échanger sur les grands enjeux nationaux ayant un impact sur le monde du travail, mais également sur les réalités propres à notre secteur d'activité.

La direction syndicale est aussi un lieu d'échange d'expériences et de remontée des problématiques rencontrées sur le terrain. Les représentants y partagent les difficultés observées dans les entreprises, identifient les priorités d'action et élaborent des positions communes afin d'apporter des réponses concrètes aux attentes des salariés.

En favorisant le dialogue, le partage d'expériences et la coordination entre les différents secteurs, la direction syndicale contribue à faire du Syndicat Services & Énergies une organisation réactive, représentative et proche des réalités du terrain.

La direction syndicale est élue tous les cinq ans lors d'une journée syndicale, à laquelle sont invités tous les représentants OGBL du personnel et tous ceux qui étaient candidats OGBL lors des dernières élections sociales. Avec près de 200 délégués effectifs élus en 2024, le Syndicat Services & Énergies poursuit son développement et gagne la confiance d'un nombre croissant de salariés.

L'OGBL est notamment entré pour la première fois chez Amazon, l'un des plus grands employeurs du Luxembourg, où il a obtenu une représentation syndicale.

Dans le secteur du gardiennage, les élections de 2024 ont constitué un tournant historique. Pour la première fois, l'OGBL est devenu le premier syndicat du secteur, témoignant de la confiance accordée par les agents de sécurité à notre action de terrain.

Dans le secteur de l'énergie, l'OGBL a confirmé son rôle de syndicat majoritaire en consolidant ou en renforçant sa représentation dans les principales entreprises du secteur.

Nos priorités d'action



Le monde du travail évolue en permanence. Face aux transformations économiques, technologiques, sociales et environnementales, le Syndicat Services & Energie de l'OGBL agit pour défendre les droits des salariés et anticiper les défis de demain.

Notre action s'articule autour de plusieurs grandes priorités. Nous négocions des conventions collectives solides afin d'obtenir de meilleurs salaires, de renforcer le pouvoir d'achat, d'améliorer les conditions de travail et de préserver les acquis sociaux.

Nous défendons l'emploi et accompagnons les salariés lors des restructurations, des transferts d'entreprise, des licenciements collectifs ou des plans sociaux, afin que leurs droits soient pleinement respectés.

Nous veillons à une organisation du travail plus équilibrée, notamment en matière de temps de travail, d'heures supplémentaires, de droit à la déconnexion, de télétravail et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Nous agissons pour préserver la santé et le bien-être au travail en luttant contre les risques psychosociaux, le stress, le burn-out, le harcèlement et toutes les formes de discrimination.

Nous accompagnons les évolutions liées à la digitalisation, à l'intelligence artificielle et aux nouvelles technologies afin que ces transformations restent au service des salariés et ne portent pas atteinte à leurs droits, à leur vie privée ou à la protection de leurs données personnelles.

Nous défendons une transition écologique juste, qui protège les emplois, développe les compétences et garantit que les changements économiques et environnementaux profitent également aux travailleurs.

Nous promouvons l'égalité de traitement entre toutes et tous, la transparence salariale, la diversité et l'inclusion, afin que chacun bénéficie des mêmes opportunités tout au long de sa carrière.

Nous soutenons la formation professionnelle continue, indispensable pour permettre aux salariés d'évoluer, de s'adapter aux mutations des métiers et de sécuriser leur parcours professionnel.

Nous renforçons le dialogue social en accompagnant les délégations du personnel et les représentants des salariés dans l'exercice de leur mandat, afin que chaque travailleur puisse être entendu et défendu au sein de son entreprise.

Enfin, nous suivons en permanence les évolutions du droit du travail et de la législation sociale afin d'informer nos membres, de défendre leurs intérêts et de faire progresser les droits des salariés au Luxembourg comme au niveau européen.



Les conventions collectives que nous négocions

En tout, l'OGBL est signataire de plus de 230 conventions collectives de travail. Dans le domaine des services privés et dans le secteur de l'énergie, l'OGBL a déjà négocié des conventions dans une trentaine d'entreprises qui couvrent des milliers de salariés.

De plus, nous négocions 3 conventions sectorielles, à savoir la convention collective des agents de sociétés de sécurité privée et de gardiennage (environ 3 000 salariés), la convention collective des travailleurs intérimaires (environ 9 000 salariés) et la convention collective des permanents des entreprises intérimaires (environ 350 salariés).

Une convention collective de travail fixe les conditions de travail et de salaire des salariés et va au-delà des minima légaux. Dans certaines entreprises, des règlements d'ordre intérieur définissent les règles. Or, ce type de règlements ne protège pas suffisamment les salariés contre une possible remise en cause de leurs acquis. Avec une convention collective, les salariés sont beaucoup mieux protégés. Les salariés ne sont pas non plus isolés, mais peuvent compter sur toute la force du premier syndicat représentatif au niveau national.

L'OGBL est un partenaire de négociation reconnu et mise fortement sur le dialogue social au sein des entreprises, mais notre syndicat n'hésite pas non plus à défendre les intérêts des salariés, si nécessaire, avec des actions syndicales qui peuvent aller jusqu'à la grève.

Les services à nos membres



L'OGBL offre également toute une panoplie de services individuels à ses membres, tels que :

- l'assistance juridique gratuite en matière de droit social
- la protection juridique gratuite en matière de droit du travail après une période d'affiliation de 12 mois
- l'assistance en cas de grève et de lock-out
- les conseils gratuits pour l'établissement de la déclaration d'impôts
- l'affiliation à l'OGBL Caisse de décès mutualiste
- l'octroi d'une allocation aux survivants, max 620 €
- la possibilité d'affiliation à la CMCM (Caisse Médico- Complémentaire Mutualiste)
- la possibilité d'une couverture-santé et prévoyance transfrontalière par le biais du GMI - Groupe des Mutuelles Indépendantes (seul. France)
- des conditions de faveur pour votre affiliation à la Luxembourg Air Rescue (L) et au CMH (B)

- l'allocation d'une bourse aux parents d'étudiants poursuivant des études supérieures
- une assurance-loisirs gratuite et des possibilités d'assurance à des conditions préférentielles auprès de Bâloise Assurances
- des conditions privilégiées pour les produits d'assurance maladie complémentaire de DKV Luxembourg
- l'affiliation gratuite à la «Patientevertriedung» (association de défense des intérêts du patient)

L'OGBL vous informe aussi par :

- la distribution gratuite de la revue mensuelle OGBL-Aktuell ainsi que d'autres documents
- ses divers sites interne et réseaux sociaux
- des cours de formation gratuits (droit du travail et social, affaires syndicales).



Les personnes de contact

Tu as une question et tu veux savoir à qui t'adresser?

Tes personnes de contact du syndicat Services et Energie sont les secrétaires centraux/les et adjoint.es qui organisent le travail syndical dans les entreprises et qui organisent la politique tarifaire au niveau du syndicat. Pour prendre contact avec elles, écris à l'adresse : services.energie@ogbl.lu

En cas de problème individuel concernant le droit de travail, les membres de l'OGBL peuvent s'adresser à notre conseiller syndical, ou à notre Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL en appelant le numéro de téléphone unique 00352 2 6543 777 du lundi au vendredi de 8.00 à 12.00 heures et de 13.00 à 17.00 heures ou en envoyant un email à info@ogbl.lu.



Manon Meiresonne
Secrétaire centrale



Isabel Scott
Secrétaire centrale



Helena Magalhaes
Secrétaire centrale adjointe



Kilian Pätsch
Conseiller syndical



Yannick Kieffer
Assistant

Les différentes agences de l'OGBL se trouvent à travers tout le pays et il y en a même dans les régions frontalières de nos pays voisins. Les adresses spécifiques ainsi que les numéros de téléphone se trouvent sur notre page internet ogbl.lu.

Nos pages sur facebook, Instagram et LinkedIn publient de nombreuses informations utiles et régulièrement actualisées au sujet de nombreux sujets syndicaux peuvent être passées en revue. N'hésite pas à t'abonner :



<https://www.facebook.com/ogbl.services.energie>



<https://www.instagram.com/ogbl.services.energie/>



<https://www.linkedin.com/company/ogbl-services-et-energie>

Et ass méi wéi just eng Kaart.

Et ass däi Mëttel fir
eppes ze beweegen!

OGBL



Méi Infos & Aschreiwung:
ogbl.lu/welcome

OGB-L
— D'GEWERKSCHAFT